

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 14 janvier 2019, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :

Maire : Monsieur Marcel Belzile.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jimmy Bouillon, maire suppléant. Madame Isabelle Bouchard, secrétaire, et monsieur Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2019-01-001

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

14 janvier 2019

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Lecture et adoption des procès-verbaux décembre 2018;
5. Comptes à accepter – Décembre 2018;
6. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Rapport des conseillers
 3. Camp musical du Lac Matapédia – Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – Opinion;
 4. Règlement relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion et dépôt du règlement;
 5. Gestion des archives – Offre de services IDnum;
 6. Projet d'agrandissement du réseau de chauffage à la biomasse;

7. Mazcorp Oil and Gas – Licence d’exploration;
 8. Règlement 2019-01 ayant pour objet de fixer les taux multiples de taxe foncière générale et la tarification pour les services de l’eau, de l’assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles et autres services pour l’année financière 2019 – Adoption;
 9. Liste des contrats de 25 000 \$ octroyés en 2018;
 10. Prochain maire suppléant;
 11. MRC de La Matapédia – Nouveau directeur du service de développement;
7. Demandes d’appui :
 1. Maison des Jeunes;
 2. Val-O-Vent 2019 – Pêche sur glace;
 8. Invitations :
 1. MRC de La Matapédia :
 - a) Lancement officiel de la nouvelle identité touristique et attractive de La Matapédia;
 - b) Banquet annuel;
 2. FQM – Webinaires;
 3. Fusiliers du St-Laurent – Souper retrouvailles soulignant le 150^e anniversaire du Régiment;
 9. Urbanisme :
 1. ;
 10. Taxe d’accise 2014-2018 :
 1. Paiement de factures;
 2. Confirmation TECQ 2019-2023;
 11. Centre communautaire :
 1. ;
 12. Mise aux normes de l’eau potable :
 1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;
 2. Rapport d’avancement des travaux – Intact assurance;
 13. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. ;
 14. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. ;
 15. Route du Lac-Malcolm :
 1. Règlement 2017-05 – Paiement de factures;
 2. Budget validation ponceaux ch. 1+540 et 1+890;
 16. Centre sportif David-Pelletier :
 1. Remplacement du système de réfrigération – Règlement 2017-07 – Paiement de facture;
 2. Accès au centre de conditionnement et gymnase pour les employés;
 3. Ajout de l’option un mois au centre de conditionnement;
 4. Contrats de location;
 17. Ressources humaines :
 1. Règlement pour la délégation sur le pouvoir d’autoriser les dépenses – Avis de motion et dépôt du règlement;
 2. Directeur général – Interim;
 3. Mandat d’accompagnement Mallette;
 18. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 1. Règlement 2017-16/2018-04 – Paiement de factures;
 2. Décompte définitif et réception provisoire;
 19. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :

- 1.
20. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. Règlement 2018-05 – Paiement de factures;
 2. Échange de terrains;
21. OMH – Accès Logis – Programme de supplément au loyer;
22. Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest – Règlement 2014-05 – Paiement de facture;
23. Dépôt de documents :
 1. Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
 2. MMQ – Dossier Maxime Ouellet;
 3. Sécurité publique Québec – Aide financière accordée aux municipalités pour les services de police de la Sureté du Québec;
 4. Lutte contre la Berce sphondyle – Compte-rendu du projet;
 5. Club des 50 ans et plus de Sayabec – Remerciements;
24. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
25. Période de questions;
26. Prochaine réunion – 11 février 2019;
27. Levée de la séance.

Période de questions :

1. Un contribuable soutient que ses bâtiments ont été brisé par la neige soufflée sur son terrain.
-

Résolution 2019-01-002

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de décembre 2018 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2019-01-003

Comptes à accepter

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de décembre 2018 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 63 437.29 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR	1 431.44 \$

BELL MÉDIA INC.	588.68 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	1 171.79 \$
AUTOMATION D'AMOURS	784.14 \$
BIO-VALLÉE	86.23 \$
LABORATOIRE BSL	1 587.80 \$
CANADIEN NATIONAL	1 264.87 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	105.78 \$
CLEROBEC INC.	466.25 \$
COLLÈGE SHAWINIGAN	371.01 \$
DÉFI PREMIERS SECOURS	362.17 \$
DICOM EXPRESS	80.34 \$
DISTRIBUTIONS JACQUES CARTIER	7 419.34 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	99.04 \$
FAMILI-PRIX	17.21 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
MAISON DE LA CULTURE/GARE PATRIMONIALE	140.00 \$
GROUPE BOUFFARD 9347-0771	496.72 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	483.78 \$
SPORTS EXPERTS AMQUI	114.41 \$
KALEIDOS MULTIMÉDIA	2 453.57 \$
LAMARRE CLAUDETTE	28.17 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	140.85 \$
LA VALLÉE DE LA FRAMBOISE	100.00 \$
LES PÉTROLES BSL S.E.C.	6 847.20 \$
LES ENTREPRISES A&D LANDRY INC.	287.44 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	120.71 \$
MACK STE-FOY INC.	83.22 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	13 331.01 \$
OUELLET JÉRÉMIE	337.50 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	297.77 \$
PELLETIER ANTOINE	335.38 \$
ÉCOLE POLYVALENTE DE SAYABEC	450.00 \$
PRAXAIR	608.24 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	910.50 \$
PG SOLUTIONS INC.	2 360.82 \$
PG SOLUTIONS INC.	7 714.83 \$
REAL HUOT INC.	115.38 \$
RPF LTÉE	2 957.51 \$
SANI-MANIC	235.70 \$
SÉCURITÉ BERGER	1 010.17 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	21.28 \$
SERVIETTES INDUSTRIELLES	198.90 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	2 539.94 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	97.08 \$
TCHEQUE ÇA! BOUQUINS ET CURIOSITÉS	80.00 \$
TÉLÉVISION MBS (V-CFTF)	275.94 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
VISA DESJARDINS	2 189.90 \$
TOTAL	63 437.29 \$

Administration – Informations et suivi du maire :

- 6.1. Suivi du maire – Rien à signaler
- 6.2. Rapports des conseillers – Rien à signaler
- 6.3. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2019-01-004

Règlement 2019-02 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion

Monsieur Patrick Santerre, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

- 6.4. Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller et maire suppléant, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement 2019-02 relatif au traitement des élus municipaux.

Résolution 2019-01-005

Administration – Gestion des archives – Offre de services IDnum

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services présentée le 12 novembre 2018 par l'entreprise IDnum technologies concernant la gestion documentaire et la numérisation des documents.

L'offre de services, au montant total de 14 930 \$, plus les taxes applicables, comprend l'analyse de la situation actuelle et la proposition de solutions, la formation et le support au personnel, l'élagage des documents ainsi que la numérisation des documents et des plans. Les couts se détaillent comme suit :

Description	Coût unitaire	Total
Partie 1- Analyse	540,00 \$ PRO 120,00 \$ CON	660,00 \$
Partie 2- Formation et support professionnel	2 520,00 \$ FOR 360,00 \$ CON	2 880,00 \$
Partie 3- Élagage de documents	4 950,00 \$ ELA 1 440,00 \$ CON	6 390,00 \$
Partie 4- Numérisation	5 000,00 \$ Transport à prévoir	5 000,00 \$
	Total	14 930,00 \$

6.6. Dépôt du courriel de confirmation reçu suite au dépôt du Projet d'agrandissement du réseau de chauffage à la biomasse de la municipalité de Sayabec au programme *Municipalités pour l'innovation climatique* de la FCM.

Résolution 2019-01-006

**Administration – Marzcorp
Oil and Gas inc. – Nomination
sur le comité de suivi**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Marcel Belzile, maire, afin qu'il siège comme représentant de la municipalité de Sayabec sur le comité de suivi mis sur pied par la compagnie Marzcorp Oil and Gas inc., cette dernière détenant la licence d'exploration 2006-PG-889 pour notre territoire.

Résolution 2019-01-007

**Règlement 2019-01 ayant
pour objet de fixer les taux
multiples de taxe foncière
générale et la tarification pour
les services de l'eau, de
l'assainissement des eaux
ainsi que des matières
résiduelles et autres services
pour l'année financière 2019 –
Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2019-01

BUDGET 2019 – AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX MULTIPLES DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AUTRES SERVICES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sayabec a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux : l'eau, l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sayabec a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des prévisions budgétaires implique

l'établissement des taux d'imposition, des tarifs et des compensations pour certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) permet à la Municipalité de fixer des taux multiples de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de fixer, pour l'exercice financier 2019, des taux variés de la taxe foncière générale par catégories d'immeubles pour tenir compte de leur variation de valeur;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de pourvoir aux dépenses générales d'administration pour l'exercice financier 2019 et d'ordonner en conséquence la confection d'un rôle général de perception des taxes et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 par monsieur Bruno Côté, conseiller;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé aux membres du conseil à la séance extraordinaire du 18 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU' une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement que le règlement 2019-01 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses pour l'année financière municipale 2019 pour la gestion des services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles et à s'approprier les sommes nécessaires, par l'adoption de la résolution 2018-12-503.

ARTICLE 2

Les besoins financiers de la Municipalité en termes de revenus de taxes foncières sont de 1 673 509 \$ pour l'année financière 2019. Afin de combler ces dépenses, voici les taux de taxes variés qui sont fixés :

Voici le tableau concernant le taux de taxe par catégorie d'immeubles :

Catégorie d'immeubles	Taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation
Immeubles non résidentiels	1,5096 \$
Immeubles industriels	1,5728 \$
Immeubles de six logements ou plus	1,3672 \$
Immeubles agricoles	1,0256 \$
Immeubles résiduels (taux de base)	1,0256 \$

ARTICLE 3

Le taux de taxe spéciale concernant le réseau routier est fixé par immeuble annuellement :

Catégorie d'immeubles	Taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation
Appliquer sur l'ensemble des immeubles selon leurs valeurs imposables	0,0424 \$

ARTICLE 4

Le tarif de compensation pour le système d'aqueduc est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	489,00 \$ l'unité
Logement	489,00 \$ l'unité
Commerce	489,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	489,00 \$ l'unité
Lave-auto manuel	489,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	245,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Commerce effectuant la vente d'eau embouteillée par un branchement à l'aqueduc	489,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Usine de panneaux mélamines	51 596,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues	489,00 \$ l'unité

À la date effective de fourniture du service d'aqueduc, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur d'eau selon des ententes à établir.

ARTICLE 5

Le tarif pour l'assainissement des eaux est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	214,00 \$ l'unité
Logement	214,00 \$ l'unité
Commerce	214,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	214,00 \$ l'unité
Lave-auto manuel	214,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	107,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence

Usine de panneaux mélamines	34 154,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues et traitement des eaux usées d'un site d'entreposage de résidus de bois.	5,00 \$ du mètre cube

À la date effective de fourniture du service d'assainissement des eaux, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur selon des ententes à établir.

ARTICLE 6

Le tarif de compensation pour les matières résiduelles est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	230,00 \$ l'unité
Logement	230,00 \$ l'unité
Chalets utilisés comme résidences	230,00 \$ l'unité
Commerce	230,00 \$ l'unité
Commerce ayant une collecte hebdomadaire de déchets solides annuellement	460,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	230,00 \$ l'unité
Chalets saisonniers (été)	115,00 \$ l'unité
Pour les commerces désirant bénéficier de collectes supplémentaires, il en coutera 50 \$ par collecte ajoutée.	

ARTICLE 7

La taxe de secteur pour les règlements 2016-04 et 2017-04, concernant la prolongation des infrastructures de la route 132 est, est fixée à 361 \$ par branchement.

ARTICLE 8

La taxe de secteur pour le règlement 2018-05, concernant le développement résidentiel de la route de Sainte-Paule, est fixée à 357 \$ par branchement.

ARTICLE 9

Les tarifs pour l'utilisation du dépôt à neige sont fixés à :

1 à 10 voyages :	95 \$
11 à 25 voyages :	200 \$
26 à 50 voyages :	350 \$
51 à 100 voyages :	600 \$

La neige doit être poussée dans un même tas.

ARTICLE 10

Les nouveaux branchements de services pour l'eau potable et l'assainissement des eaux seront facturés selon les coûts engagés par la Municipalité, ainsi que les réparations et les désobstructions de conduites.

ARTICLE 11

Les contribuables qui refusent de faire souffler de la neige sur leur terrain seront facturés pour le ramassage et le transport vers le dépôt à neige, selon les couts engagés par la Municipalité.

ARTICLE 12

Il est tout à fait défendu de déposer de la neige sur les voies publiques. Les contrevenants sont passibles :

- 1- Première infraction : avertissement écrit;
- 2- Deuxième infraction : amende de 50 \$;
- 3- Les infractions suivantes : 100 \$ par infraction.

ARTICLE 13

Le taux d'intérêt pour tous les comptes en souffrance à la municipalité est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2019.

ARTICLE 14

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 14 JANVIER 2019

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

6.9. Dépôt de la *Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier 2018 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$*. Ce document a été mis en ligne sur le site internet de la Municipalité.

Résolution 2019-01-008

Nomination de la mairesse suppléante

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer madame Marie Element, conseillère, à titre de mairesse suppléante pour une période de 8 mois, soit du mois de mars 2019 au mois d'octobre 2019 inclusivement.

Par la même résolution, madame Element est autorisée à être signataire, en l'absence de monsieur Marcel Belzile, maire, sur tous les

comptes de la Municipalité de Sayabec à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Par la même résolution, le conseil municipal confirme que madame Marie Element agira à titre de deuxième représentante de la Municipalité de Sayabec au Conseil des maires de la MRC de La Matapédia. De plus, lorsque monsieur Marcel Belzile, maire, sera absent des réunions du Conseil des maires, madame Element siègera à sa place et aura droit de vote.

6.11. Dépôt du communiqué de presse de la MRC de La Matapédia annonçant la nomination de monsieur Steve Ouellet à la direction du service de développement.

Résolution 2019-01-009

Demande d'appui – Maison des Jeunes – Planchers

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser que le décapage des planchers de la Maison des Jeunes soit effectué par un employé de la municipalité.

Résolution 2019-01-010

Demande d'appui – Pêche sur glace – Val-O-Vent

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accéder à la demande du comité organisateur du tournoi de pêche sur glace dans le cadre des festivités du Val-O-Vent 2019 et de faire déneiger le parc Pierre-Brochu pour l'événement qui aura lieu du 8 au 10 mars prochain.

Résolution 2019-01-011

Invitation – Lancement officiel de la nouvelle identité touristique et attractive de La Matapédia

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, et madame Marie Element, conseillère, au lancement de la nouvelle identité touristique et attractive de La Matapédia qui se déroulera le jeudi 24 janvier 2019, dès 17 h, au Cinéma Figaro d'Amqui. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-01-012

**Invitation – Banquet de la
MRC de La Matapédia**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Marcel Belzile, maire, Jimmy Bouillon, Patrick Santerre ainsi que Bruno Côté, conseillers, au banquet annuel organisé par la MRC de La Matapédia qui aura lieu le samedi 19 janvier 2019 à compter de 18 h à la salle communautaire de Sainte-Marguerite-Marie. Il n'y pas de cout relié à cette invitation. Les membres du conseil seront accompagnés de leur conjointe, ces dernières paieront leur souper au cout de 35 \$ chacun.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-01-013

Invitation – Webinaire *Être élue et assumer son leadership*

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, et mesdames Manon Lacroix et Marie Element, conseillères, au webinaire *Être élue et assumer son leadership* qui sera présenté le 12 février 2019 de 9 h à 10 h. Il n'y pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-01-014

Invitation – Fusiliers du St-Laurent – Souper retrouvailles soulignant le 150^e anniversaire du Régiment

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et sa conjointe au souper retrouvailles soulignant le 150^e anniversaire du Régiment organisé à l'Hôtel Rimouski à compter de 18 h le samedi 6 avril prochain. Le cout pour cette activité est de 80 \$ par personne, seul l'inscription de monsieur Bouillon est payée la municipalité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-01-015

Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de

	85002890	7.82 \$	0.78 \$	0.39 \$	0.39 \$	8.21 \$	8.99 \$	11-déc-18
								Envoi chèque
MRC de La Matapédia	20377	7 491.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	7 491.00 \$	7 491.00 \$	31-déc-18
								Honoraires - Prof. Ingénierie
RPF Ltée	64043	1 614.67 \$	161.06 \$	80.73 \$	80.53 \$	1 695.20 \$	1 856.46 \$	13-déc-18
								Chaufferette et réparation
LOT #2:								
Tetra Tech QI inc.	60593682	667.50 \$	66.58 \$	33.38 \$	33.29 \$	700.79 \$	767.46 \$	06-déc-18
								Surveillance
	60593684	4 615.09 \$	460.35 \$	230.76 \$	230.18 \$	4 845.26 \$	5 306.20 \$	06-déc-18
TOTAL		15 554.26 \$	804.30 \$	403.17 \$	402.16 \$	15 956.40 \$	16 761.73 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 15 956.40 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 805.33 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

12.2. Dépôt du *Rapport sur l'avancement des travaux* en date du 8 janvier 2019 préparé par madame Marion Landry Carter pour Intact assurance.

Résolution 2019-01-017

**Route du Lac-Malcolm –
Règlement 2017-05 –
Paiement de factures**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 9 201.47 \$, taxes incluses, pour des travaux liés aux plans et devis dans le projet de réfection de la voirie pour la route du Lac-Malcolm.

Règlement 2017-05 - Plan et devis route du Lac-Malcolm								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Englobe Corp.	900276328	5 910.00 \$	589.52 \$	295.50 \$	294.76 \$	6 204.76 \$	6 795.02 \$	19-nov-18
								Étude géotechnique
MRC de La Matapédia	20378	2 406.45 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2 406.45 \$	2 406.45 \$	31-déc-18
								Honoraires professionnels
TOTAL		8 316.45 \$	589.52 \$	295.50 \$	294.76 \$	8 611.21 \$	9 201.47 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 8 611.21 \$ correspondant au sous-total des factures soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-05. Le montant de la TPS et de la TVQ pour une somme de 590.26 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2019-01-018

**Route du Lac-Malcolm –
Validation des ponceaux**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le budget d'honoraires pour la validation de la capacité hydraulique des ponceaux au chainage 1+540 et 1+890 au montant total de 1 560 \$, plus les taxes applicables, tel que présenté par la firme ARPO Groupe-conseil inc. Le budget pour chacun des ponceaux se détaille comme suit :

- Ingénieur chargé de projet : 2 heures à 135 \$/h = 270 \$
- Ingénieur junior : 6 heures à 85 \$/h = 510 \$
- **Total : 780 \$**

Résolution 2019-01-019

**Remplacement du système de
réfrigération – Règlement
2017-07 – Paiement de facture**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 1320926 à l'entreprise Stantec Consulting Ltd au cout total de 1 478.81 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 286.20 \$ correspondant au sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement 2017-07. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 192.61 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2019-01-020

**Centre de conditionnement
physique – Accès au centre de
conditionnement physique et
aux activités du gymnase pour
les employés**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée en 2007 entre la municipalité de Sayabec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1142 autorisant les employés et leur famille à fréquenter gratuitement le centre de conditionnement physique et à participer gratuitement aux activités du gymnase de l'école polyvalente;

CONSIDÉRANT que, malgré l'absence de cette lettre dans les

conventions collectives qui ont suivi, cette dernière a toujours été renouvelée tacitement et appliquée au cours des années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les employés de la municipalité de Sayabec à avoir accès gratuitement au centre de conditionnement physique et aux activités organisées au gymnase de l'école polyvalente. Toutefois, cet accès ne s'applique pas aux conjoints ni aux enfants de ces derniers.

Résolution 2019-01-021

Centre de conditionnement physique – Abonnement

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'ajouter l'option d'abonnement mensuel pour le centre de conditionnement physique au cout de 40 \$, taxes incluses, plus le dépôt remboursable de 10 \$ pour la puce.

16.4. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2019-01-022

Règlement 2019-03 relatif à la délégation sur le pouvoir d'autoriser les dépenses à l'égard du directeur général et secrétaire-trésorier, du secrétaire-trésorier adjoint et du coordonnateur des travaux publics – Avis de motion

Monsieur Bruno Côté. Conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement relatif à la délégation sur le pouvoir d'autoriser les dépenses à l'égard du directeur général et secrétaire-trésorier, du secrétaire-trésorier adjoint et du coordonnateur des travaux publics.

17.1. Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller et maire suppléant, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement 2019-03 relatif à la délégation sur le pouvoir d'autoriser les dépenses à l'égard du directeur général et secrétaire-trésorier, du secrétaire-trésorier adjoint et du coordonnateur des travaux publics.

Résolution 2019-01-023

**Ressources humaines –
Directeur général et
secrétaire-trésorier – Intérim**

CONSIDÉRANT l'arrêt médical de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 9 janvier 2019 et pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que l'intérim doit être pourvu durant l'absence de monsieur Ouellet afin d'assurer le suivi des dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim. Cette nomination est valide jusqu'au retour de monsieur Ouellet.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent monsieur Khemiri à signer, en l'absence de monsieur Ouellet, pour et au nom de la municipalité, tous les dossiers nécessitant les autorisations municipales de même que les documents et les chèques auprès de notre institution financière, la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Résolution 2019-01-024

**Ressources humaines –
Mandat d'accompagnement
Malette S.E.N.C.R.L.**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. au cout de 1 920 \$, plus les taxes applicables, pour une banque de 12 h d'accompagnement de monsieur Alain Paquet, CPA, CA, MA chez Mallette, pour l'encadrement du personnel et des membres du conseil municipal suite à l'arrêt médical de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 2019-01-025

**Réfection 2^e rang et route
Pouliot – Règlement 2017-
16/2018-04 – Paiement de
factures**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 16 156.19 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux de réfection du Deuxième rang et de la route Pouliot.

Règlement 2017-16/2018-04 - Deuxième rang et route Pouliot								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
2^e rang								
Eurovia Québec Construction inc.	5802419170	5 188.45 \$	517.55 \$	259.42 \$	258.78 \$	5 447.22 \$	5 965.42 \$	31-oct-18

								Décompte #3
	5802419172	8 863.47 \$	884.13 \$	443.17 \$	442.07 \$	9 305.53 \$	10 190.77 \$	31-oct-18
								Libération 5% de retenue
TOTAL		14 051.92 \$	1 401.68 \$	702.59 \$	700.85 \$	14 752.75 \$	16 156.19 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 14 752.75 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-16/2018-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 403.44 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent, en l'absence de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, à signer pour et au nom de la municipalité les éléments suivants pour les travaux de resurfacement mince sur le 2^e rang (RIRL-2017-533), dossier 7.3-7085-17-60 :

- L'avis de modification #1;
- La réception provisoire des ouvrages;
- Le décompte définitif.

20.1. Il n'y a pas d'élément dans ce point.

Résolution 2019-01-026

**Développement résidentiel –
Échange de terrains**

CONSIDÉRANT que la municipalité avait déjà fait l'acquisition du lot 6 105 182 appartenant à monsieur Frédéric Vallée pour la construction de la station de pompage PP5;

CONSIDÉRANT l'ajout du projet de développement résidentiel du promoteur Les Constructions H.L. Thériault sur la route de Sainte-Paule dans le cadre du projet de mise aux normes des installations en eau potable;

CONSIDÉRANT que l'ajout du développement a forcé le déplacement de la station de pompage PP5 du côté Est de la route.

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'échange du lot 6 105 182, appartenant à la municipalité, avec le lot 6 274 091, appartenant à Les Constructions H.L. Thériault inc., afin de permettre la construction de PP5 sur le lot 6 274 091.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou son remplaçant ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2018-11-449.

Résolution 2019-01-027

**OMH – Accès Logis –
Programme de supplément au
loyer**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec renouvelle sa participation au Programme *Supplément au loyer* pour le 36, rue Pierre-Brochu, bloc appartement appartenant à l'OMH de Sayabec, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) années à venir, pour 50 % des unités de logement prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Résolution 2019-01-028

**Réhabilitation du 7, boul.
Joubert Ouest – Règlement
2014-05 – Paiement de facture**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900277319 d'Englobe Corp. au montant de 1 427.99 \$, taxes incluses, pour des travaux liés au suivi de l'eau souterraine dans le projet de réhabilitation du terrain situé au 7, boul. Joubert Ouest.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 303.94 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 124.05 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Dépôt de documents :

- 23.1. Une correspondance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'une subvention de 19 770,81 \$ sera versée à la municipalité dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.
 - 23.2. La MMQ nous informe de la fermeture du dossier du réclamant monsieur Maxime Ouellet niant toute responsabilité dans la réclamation présentée.
 - 23.3. Une correspondance de la Sécurité publique nous informe qu'avec l'aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le montant de la facture estimée de l'année 2019 pour les services de la Sûreté du Québec s'élève à 116 526 \$.
 - 23.4. Dépôt du compte-rendu du projet – Version abrégée en travail concernant la lutte contre la Berce sphondyle.
 - 23.5. Dépôt de la lettre du Club des 50 ans et plus de Sayabec remerciant le conseil municipal pour le souper offert aux bénévoles le 25 novembre dernier.
-

Affaires nouvelles :

Aucun élément

Période de questions :

1. Question concernant la nomination du terrain de balle-molle. Ce point sera à l'étude lors de la prochaine réunion de travail du conseil municipal.
 2. Question concernant le froid au Centre sportif David-Pelletier, pourquoi il fait aussi froid? Est-ce normal? Est-ce que ça sera réglé?
 3. Quelqu'un propose de donner l'opportunité aux gens de donner leur opinion ou des noms pour la nomination du terrain de balle-molle.
 4. Le Camp musical demande à ce que leur dernière facture de location au centre communautaire pour la saison estivale soit réévaluée et révisée à la baisse. Ce dossier sera étudié lors de la prochaine réunion.
 5. Question concernant l'eau potable qui goute et sent fort le chlore, quand sera-t-elle bonne? Monsieur Khemiri explique les réglages qui sont encore en cours concernant la nouvelle usine d'eau potable.
-

Résolution 2019-01-029**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 53.

Jimmy Bouillon,
maire suppléant

Hichem Khemiri,
directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim